



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 19/06/2025  
Reçu en préfecture le 19/06/2025  
Publié le 19/06/2025  
ID : 081-218102713-20250612-DC250612036-AR

**DECISION N° DC-250612-036  
(Commande Publique)**

**Marché à Procédure Adaptée**

**Marché N° 2025-PI-03**

**« Étude de circulation et d'aménagement de l'avenue des Terres Noires »**

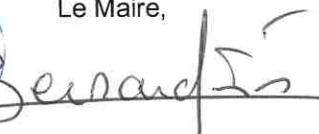
M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article Article R2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation N° 2025-PI-03 ;
- Considérant que l'offre de la société **SAS CITEC INGENIEURS CONSEILS** répond le mieux aux attentes de la Commune ;

**DÉCIDE,**

- Article 1.** De signer le contrat avec la société **SAS CITEC INGENIEURS CONSEILS** (32, Allées Jean Jaurès 31000 TOULOUSE) issue de la consultation à procédure adaptée d'un montant de 7 020 € HT pour la tranche ferme, 2 305 € HT pour la tranche conditionnelle et 1 650 € HT pour l'option « comptage » retenue.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 12 juin 2025

Le Maire,  
  
**Raphaël BERNARDIN**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*